

Vaucluse: Et pendant ce temps-là, le Covid...

Avec l'envahissement de l'Ukraine par la Russie le Covid semble avoir été complètement relégué au second plan de l'actualité. Les annonces du premier ministre Jean Castex, avec la fin du port du masque obligatoire dans la quasi-totalité des lieux et la suspension du passe vaccinal à partir du 14 mars, devrait renforcer ce 'désintérêt' pour le coronavirus depuis l'apparition du variant Omicron. Un variant bien plus contagieux mais bien moins virulent.

En Vaucluse, le taux d'incidence* poursuit sa dégringolade et s'élève désormais à 559 en semaine 8 (du 21 au 27 février). Bien loin des niveaux atteints fin janvier (3 621). Depuis, ce nombre de cas détectés pour 100 000 habitants a été divisé par près de 7 dans le département qui se situe maintenant sous la moyenne nationale.

Le virus recule dans tous les territoires

Si tous les intercommunalités de Vaucluse voient leur taux d'incidence reculer (voir tableaux ci-dessous), les secteurs de Pertuis (1 016), Ventoux-Sud (963) et Sud-Luberon (802) sont les plus impactés. A l'inverse du Haut-Vaucluse : Enclave des papes (368), Vaison-Ventoux (408) et Aygues-Ouvèze (488).

Côté hospitalisation 315 personnes sont hospitalisées dont 9 en réanimation et soins intensifs, soit 6 de moins en 7 jours (moyenne d'âge 64 ans, 0 patient vacciné). Par ailleurs, 186 personnes sont en hospitalisation conventionnelle (-21 en 7 jours) 120 en soins de suite et réadaptation (-9 en 7 jours). On dénombre 20 décès en semaine 8 ce qui porte le nombre de morts du Covid depuis le début de la pandémie à 1 474 en Vaucluse (dont 1 263 à l'hôpital et 211 dans les Ephad).

La 3^e dose n'a pas convaincu

Alors que 418 787 Vauclusiens ont reçu 2 doses de vaccin (74,7% de la population du département), ils ne sont plus que 297 777 à avoir procéder à une troisième injection de rappel. Cela représente 53,1% des habitants de Vaucluse (nldr : la moyenne nationale étant de 57,8%). Le constat ? Une personne sur trois, que ce soit en France ou dans le Vaucluse a fait ses deux doses mais pas la troisième.

*Nombre de cas détectés pour 100 000 habitants.

Covid : le taux d'incidence poursuit sa décrue

Ecrit par le 17 décembre 2025

en Vaucluse

En semaine 5 (du 1^{er} au 7 février) le taux d'incidence* s'élevait à 222 pour 100 000 habitants en Vaucluse. Un chiffre en recul par rapport aux semaines 4 (256) et 3 (289). Cela reste cependant supérieur aux indices moyens de la période comprise entre mi-novembre et fin décembre 2020 (entre 135 et 191).

Dans le même, temps il existe d'importantes disparités dans le département entre les secteurs de Communauté de communes du Pays réuni d'Orange (320) et Rhône Lez Provence (131). Pour les autres territoires de Vaucluse, ce taux d'incidence s'établit à 284 pour Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, 273 pour les Sorgues du Comtat, 243 pour le Grand Avignon, 231 pour Pertuis, 217 pour l'Enclave des Papes-pays de Grignan, 203 pour Ventoux-Sud, 195 pour Luberon Monts de Vaucluse, 178 pour Sud-Luberon, 168 pour Pays d'Apt-Luberon, 155 pour Vaison-Ventoux et 172 pour la Cove.

Stagnation des hospitalisations

En revanche, le nombre de personnes hospitalisées stagne sur un plateau haut selon les services de la préfecture de Vaucluse. « Le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre, avec 526 personnes hospitalisées. Aujourd'hui, 291 personnes sont hospitalisées dont 15 en réanimation et soins intensifs, 171 en hospitalisation conventionnelle et 105 en soins de suite et réadaptation. »

Augmentation des cas en milieu scolaire

On observe également une augmentation du nombre de cas en milieu scolaire, notamment dans le premier degré. Une tendance qui a entraîné la fermeture durant cette période de 12 classes ainsi que d'un collège.

Une campagne de dépistage avec des tests antigéniques, au bénéfice des personnels affectés dans les établissements scolaires publics et des personnels enseignants des établissements privés sous contrat, est également actuellement en cours. Elle a pour objectif de permettre la levée de doute en cas d'apparition de symptômes. Le dispositif sera amené à évoluer afin de prendre en compte la demande ministérielle de renforcement de l'offre de tests. De nouveaux dépistages sont désormais régulièrement effectués, en particulier au sein des établissements ayant détecté plusieurs cas positifs comme c'est le cas au lycée Alexandre-Dumas de Cavaillon.

Bilan de la vaccination et des décès

Depuis le déploiement de la campagne vaccinale le centre hospitalier d'Avignon a reçu 3 510 flacons. Plus de 15 000 personnes ont été vaccinées en janvier dans le département dont 5 000 personnels soignants. Plus de 70% des personnes ont été vaccinées dans l'un des 14 centres de Vaucluse alors que 19% l'ont été dans les Ehpad (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). A noter que 28 Ehpad ont déjà reçu leur 2° dose début février.

Depuis le début de l'épidémie le département a à déplorer 773 décès (592 à et 181 en Ehpad).

Par ailleurs, l'ARS (Agence régionale de santé) constate une augmentation du nombre de décès (toutes



causes confondues) de 16% en janvier en Vaucluse par rapport à 2020 (653 décès sur le mois en 2021 contre 564 l'année précédente).

*Le taux d'incidence correspond au nombre de tests positifs pour 100 000 habitants.

Covid-19 : près de 6 000 personnes ont été vaccinées en Vaucluse



A ce jour, près de 6 000 personnes ont été vaccinées dans le département de Vaucluse qui a reçu un peu plus de 9 700 doses de vaccin pour l'instant. Cette première dotation a permis de débuter la vaccination



non seulement des professionnels de santé de plus de 50 ans ou à risque, des personnes résidant en Ehpad et des personnels de plus de 50 ans ou à risque, ainsi que les personnes âgées de plus de 75 ans dans les centres de vaccination, les personnes résident en résidence autonomie et les personnes présentant des pathologies à risque de complication (personnes dialysées, souffrant d'un cancer, etc.).

Taux d'incidence élevé

Par ailleurs, le taux d'incidence demeure très élevé en s'établissant à 284 pour 100 000 habitants. Dans le même temps, le taux de positivité augmente sensiblement en Vaucluse. Il passe de 8,5% en semaine 2 à 9,2% en semaine 3. C'est le plus fort de taux de positivité constaté parmi les départements de la région Paca. Les cas positifs se répartissent toujours sur tout le département.

Enfin, le nombre de personnes hospitalisées stagne sur un plateau haut : aujourd'hui, 329 personnes sont hospitalisées dont 7 en réanimation et soins intensifs (des transferts réguliers sont réalisés vers d'autres départements), 213 en hospitalisation conventionnelle et 109 en soins de suite et réadaptation. Le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre, avec 526 personnes hospitalisées.

Au total, 690 décès sont à déplorer depuis le tout début de l'épidémie, dont 524 (+27) en hôpital et 166 (+24, données en cours de consolidation) en Ehpad. Cela représente 51 décès de plus en une seule semaine.

(Vidéo) Covid : pour Didier Raoult le Remdesivir a généré le variant anglais



Ecrit par le 17 décembre 2025



Rappelant que la première épidémie était terminée depuis longtemps maintenant, le professeur Didier Raoult estime que le nouvel épisode épidémique est le fruit d'une mutation du virus constatée depuis cet été par les services de l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) Méditerranée-infection. Les variants de cette nouvelle épidémie ayant principalement pour origine de grande concentration d'animaux, comme le vison, alors que le variant 'anglais' aurait, lui, pu être généré par l'utilisation du médicament Remdesivir censé pourtant soigner le Covid-19.

« En réalité, il n'y a jamais eu de rebond, explique le scientifique marseillais dans sa dernière vidéo You tube. Il y a eu une première épidémie qui s'est vraiment terminée. Maintenant, il se passe une deuxième épidémie, qui correspond à des mutants différents. Ce n'est pas la même maladie. Les virus changent et quand ils sont suffisamment différents de ceux de la première épidémie, ils causent de nouvelles épidémies. »

Pour expliquer cela, les équipes de l'IHU évoquent depuis plusieurs mois déjà, la possibilité d'un réservoir domestique animal, certainement les visons, où le virus a eu tout le loisir de se démultiplier. L'abattage en masse de ces animaux, particulièrement au Danemark et aux Pays-Bas où les nouveaux



variants ont infectés les employés de ces élevages, semble confirmer désormais cette piste. Pour autant, on ne semble pas vouloir faciliter la tâche de l'IHU. « La seule séquence du vison qui a été faite en France, nous n'avons pas le droit d'y avoir accès, regrette Didier Raoult, alors que toutes nos données de génomes sont publiques. »

« Le variant qui est ici, tout le monde s'en fout »

Depuis cet été, l'IHU a également commencé à identifier plusieurs autres variants, tous liés, des près ou de loin, aux visons ou à des mammifères. « Le variant qui est ici, tout le monde s'en fout alors qu'il représente entre 70% et 90% des infections en France depuis septembre, constate le chercheur. Il a fallu que les Anglais disent qu'ils avaient un variant pour qu'on découvre qu'il y avait des variants alors que nous avons été très certainement les premiers aux mondes à déceler des nouveaux variants dans ce nouvel épisode européen. Mais nos données ont été très négligées parce que personne ne voulait accepter l'idée qu'il pouvait y avoir une nouvelle épidémie. »

« Le Remdesivir a probablement aggravé le problème épidémique »

Pour le variant anglais, qui ne semble pas liée au vison, l'infectiologue phocéen émet l'hypothèse « que ces mutants ont été générés par le Remdesivir et les anticorps humain qui ont injecté chez des patients chroniques. En effet, il avait déjà été montré que le Remdesivir était mutagènes sur les coronavirus avant celui-ci. Il a donc aidé, probablement, avec l'aide des anticorps qui ont été donnés, à sélectionner des mutants dont le devenir est imprévisible. »

Après avoir évoqué les incertitudes concernant l'efficacité des vaccins sur l'ensemble des mutants, Didier Raoult insiste en rappelant « qu'il n'y a pas eu de baguette magique avec le Remdesivir, qui a probablement aggravé le problème épidémique. J'espère que l'on ne va plus en prescrire. Cela ne marche pas et cela favorise les mutations. Il faut arrêter ! » « Il faut aussi éviter d'avoir des foyers de multiplication avec les animaux domestiques en particulier les visons. Il faut surveiller de près les porcs car il ne faudrait pas que l'on se retrouve avec une émergence au sein de cette espèce. »

« Je suis harcelé par le conseil de l'ordre parce que nous avons soigné 14 000 malades »

« Il faut revenir à la médecine en détectant les patients tout en nous laissant la possibilité d'utiliser et de tester des recherches sur des médicaments qui ne coûtent rien. Actuellement dans ce pays, on nous rejette ces projets de recherches. » « Le conseil de l'ordre des médecins doit nous protéger plutôt que de nous attaquer. Je suis harcelé par le conseil de l'ordre parce que nous avons soigné 14 000 malades ici. Ça suffit! Nous devons revenir à un monde normal dans lequel, face à une maladie, on va voir son



Ecrit par le 17 décembre 2025

médecin qui vous reçoit en prenant les précautions pour ne pas être malade. Le Gouvernement doit leur fournir les masques nécessaires pour pouvoir le faire. Il faut ensuite pouvoir prendre en charge les gens, les examiner, voir s'ils ont des facteurs de risque. Il faut donc revenir à la médecine qui semble avoir été oubliée dans l'affolement. »

Instauration du couvre-feu à 18h à partir de demain en Vaucluse



Le préfet de Vaucluse vient de prendre l'arrêté instaurant le couvre-feu à partir de 18h. <u>Comme nous l'avions annoncé vendredi</u>, cette mesure sera effective à partir de demain dimanche 10 janvier. « Avec un



taux d'incidence consolidé de 180 la semaine dernière et même, ce jour, de 206 pour 100 000 habitants pour la population générale et de 220 pour 100 000 habitants pour les + de 65 ans, la situation sanitaire redevient très préoccupante sur la totalité du territoire du Vaucluse », expliquent les services de la préfecture.

Les dispositions suivantes, en vigueur depuis l'instauration du couvre-feu à 20h s'appliqueront donc à partir de 18h :

Pour les commerces :

- les commerces, établissements de services à la personne et assimilés ne doivent plus accueillir de public à compter de 18 heures ;
- la vente à emporter n'est pas autorisée au-delà de 18 heures. Les livraisons demeurent toutefois possibles. Les restaurants, pizzerias et assimilés pourront donc continuer à faire livrer les commandes.

Pour la garde d'enfants, l'enseignement et la formation :

- les établissements recevant du public (ERP) ou les autres structures qui accueillent de la garde d'enfant, de l'enseignement, des activités périscolaires ainsi que de la formation professionnelle peuvent continuer à accueillir leur public habituel au-delà de 18 h. Le personnel de ces établissements devront justifier leur déplacement au-delà de 18 h en cochant le motif 'activité professionnelle, enseignement et formation' sur l'attestation de déplacement dérogatoire ;
- les collectivités ne sont donc pas obligées de modifier leur organisation. Tant les conducteurs de transports scolaires que les enfants, élèves ou parents sont couverts par le motif 'activité professionnelle, enseignement et formation';
- la dérogation permet aussi de traiter les activités périscolaires, c'est-à-dire directement liées à l'établissement scolaire et au temps scolaire.

Pour les activités de plein air, les activités extrascolaires et les activités sportives :

- le couvre-feu à 18h00 entraîne l'avancée à cette heure de la fin des activités de loisir en plein air, qu'elles s'exercent sur la voie publique (promenade ou sport), en milieu naturel (promenade, sport, pêche, etc.) ou en établissement de plein air ;
- s'agissant des activités extrascolaires : à partir du 4 janvier 2021, comme les autres activités de loisirs, les activités extrascolaires exercées en plein air ou en salle doivent cesser à 18h.

Pour les autres activités professionnelles, les consultations et soins médicaux, les déplacements pour motif familial impérieux, pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnants, l'assistance aux personnes vulnérables, les missions d'intérêt général, les convocations administratives ou judiciaires ou les déplacements brefs nécessaires aux



besoins des animaux de compagnie :

Les déplacements liés aux motifs précités ne sont pas affectés par le couvre-feu, le motif de dérogation prévu dans les attestations dérogatoires disponibles sur le site www.vaucluse.gouv.fr permet de les prendre en compte.

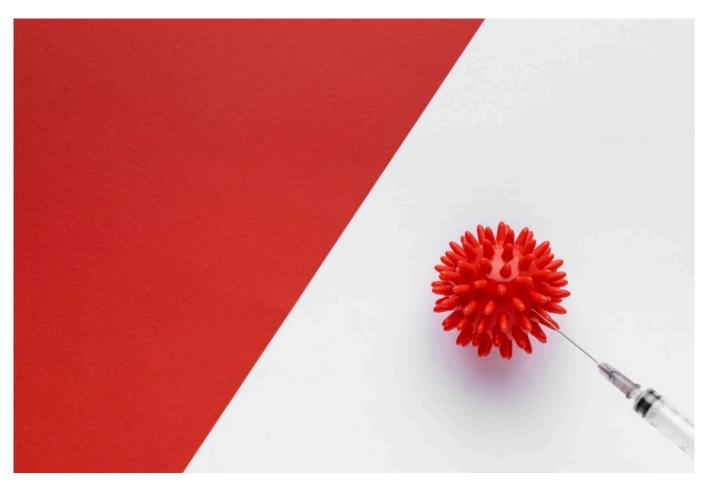
Mesures départementales de lutte contre la propagation du virus prises par arrêté préfectoral.

- Le port du masque reste obligatoire sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public pour toute personne de 11 ans ou plus, piétons, trottinettes et autres engins de déplacements personnels, motorisés ou non, dans l'ensemble des communes du département de Vaucluse.
- La vente d'alcool à emporter et la consommation d'alcool sur la voie publique sont interdites de 18h à 6h.
- Les buvettes et points de restauration debout sont fermés dans les établissements recevant du public debout et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite par le décret du 29 octobre 2020 ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.
- Les activités dansantes sont interdites dans tous les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite ainsi que dans l'espace public couvert ou non.

Sorgues recense les plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner contre le Covid



Ecrit par le 17 décembre 2025



La commune de Sorgues vient de relancer le recensement des personnes âgées de plus de 75 ans ne résidant pas en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) afin de savoir si elles souhaitent ou non se faire vacciner. En effet, à partir du lundi 18 janvier, les seniors de plus de 75 ans pourront se faire vacciner. Ce recensement par la ville de Sorgues vise donc à évaluer les besoins et prévoir les stocks de vaccins nécessaires.

Pour cela, les personnes concernées peuvent contacter la mairie au 04 90 39 71 67, ou envoyer un courriel à mairie@sorques.fr, à partir de lundi 11 janvier jusqu'au mercredi 14 janvier.

© freepik - fr.freepik.com



Vaucluse : confirmation du couvre-feu à 18h à partir de dimanche



C'était un secret de polichinelle depuis la conférence de presse d'hier soir où le Premier ministre <u>Jean Castex</u> a annoncé que le *couvre-feu* actuel était prolongé jusqu'au 20 janvier 2021 partout en France et que, dans certains départements, l'horaire de celui-ci risquait d'être avancé à 18h.

Avec un taux d'incidence se stabilisant à un niveau élevé (ndlr : notamment 291 pour 100 000 habitants sur le territoire de Vaison-Ventoux, 251 pour le Pays réuni d'Orange ou bien encore 239 à Luberon Monts de Vaucluse du 28 décembre 2020 au 3 janvier 2021) le Vaucluse va donc faire partie des 10 départements (dont certainement les Bouches-du-Rhône) à appliquer ces restrictions dès dimanche prochain.

Bien que <u>Bertrand Gaume</u>, le préfet de Vaucluse, n'est pas encore signé les arrêtés d'application de cette mesure, cette dernière vient notamment d'être confirmée par <u>Anthony Zilio</u>, le nouveau maire de Bollène.

« J'étais hier soir tard en réunion avec le préfet de Vaucluse qui avait convoqué les élus en urgence pour nous informer des nouvelles dispositions du Gouvernement qui vont s'appliquer dès dimanche 10 janvier à partir de 18h à notre département de Vaucluse », explique l'élu du Haut-Vaucluse sur son compte Linkedin.

Ce que cela change

A l'image, des 15 autres départements (essentiellement dans l'Est de la France) où ce couvre-feu a déjà





été mis en place <u>il sera nécessaire d'utiliser une attestation de déplacement dérogatoire durant les</u> horaires de couvre-feu.

Concrètement, cet avancement de l'horaire du couvre-feu concerne principalement les ventes à emporter qui ne pourront plus être retirées à compter de 18h. Par ailleurs, les activités extra scolaires (notamment les activités sportives) ne seront également plus possibles après 18h alors que les activités périscolaires devraient l'être.

Néanmoins, les déplacements des activités professionnelles ne sont pas impactés par le couvre-feu après 18h. Les garderies d'enfants devraient aussi être autorisées après 18h ainsi que les transports scolaires. Les livraisons par les commerces sont également possibles après 18h. Enfin, les collectivités locales ne devraient pas être contraintes de modifier leurs organisations.

Les déplacements autorisés pendant le couvre-feu

Pour rappel, les déplacements autorisés pendant le couvre-feu concernent :

- le travail : se rendre sur le lieu de travail, pour une formation ou la recherche d'emploi. Si vous êtes salarié, des attestations permanentes sont à remplir par l'employeur pour les déplacements domicile-travail. En revanche, dans le cadre d'un déplacement professionnel, l'attestation doit être remplie si vous n'êtes pas salarié et que vous n'avez pas de justificatif établi par votre employeur.
- la famille et les enfants : déplacement scolaire, garde d'enfant, accompagnement d'enfants à l'école, à la crèche, auprès de l'assistante maternelle ou à des activités.
- l'assistance aux personnes vulnérables.
- l'Enseignement et la formation des adultes : déplacements entre le lieu de résidence et le lieu d'enseignement ou de formation.
- les examens ou concours.
- la santé : consultations et soins, achat de médicaments.
- le handicap : déplacement d'une personne en situation de handicap, si besoin avec un accompagnant.
- les animaux : déplacement bref, dans un rayon d'1 kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.
- les rendez-vous dans un service public ou convocation judiciaire ou administrative.
- la participation à une mission d'intérêt général sur demande de l'administration.
- les voyages : déplacements liés à des transferts ou transits vers ou depuis des gares ou aéroports dans le cadre de déplacements de longue distance.

Quelles conséquences en cas de non-respect du couvre-feu ?

Le montant de l'amende pour non-respect du couvre-feu s'élève à 135€ majorée à 375€, en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention.



En cas de récidive dans les 15 jours : l'amende s'élèvera à 200€, majorée à 450€. Après 3 infractions en 30 jours : une amende de 3750 euros, 6 mois d'emprisonnement.

(Vidéo) Covid : « Le vison à l'origine de la 2e vague ? »

Dans sa dernière vidéo, le professeur Didier Raoult aborde l'apparition de cette '2° vague' qui serait lié à la transmission du virus au vison avant que celui-ci, après une rapide mutation liée à la densité de l'élevage intensif, n'infecte à nouveau l'homme avec une forme qui n'a plus rien à voir avec celle de mars dernier.

- « Ces virus ont des capacités de mutations extraordinaires leur permettant aussi d'infecter d'autres animaux », rappelle le patron de l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) Méditerranée-infection. Un danger d'autant plus grand que dans le cas d'un regroupement très dense de mammifères, comme un élevage, le risque est que le virus s'y développe très rapidement.
- « Les mutations s'y accumulent et l'on risque de voir arriver un nouveau mutant qui viendra nous infecter et créer une nouvelle épidémie et pas une deuxième vague d'une même épidémie », poursuit Didier Raoult dont les équipes ont identifié un 'variant 4' du Covid-19 dont les premiers cas sont apparus dans le Sud de la France et surtout au Danemark.
 - « Les gens qui s'occupent de ces animaux ont été infectés, répandant ainsi la maladie. »
- « Cela pose une question car c'est un pays qui compte un grand nombre d'élevages de visons. Des animaux proches du furet, espèce qui sert de modèle expérimental dans cette maladie, qui ont été victime d'épidémies épouvantables qui ont engendré un très grand nombre de virus variant au Danemark et en Hollande. Et les gens qui s'occupent de ces animaux ont été infectés, répandant ainsi la maladie.
- « Le virus est passé de l'homme au vison et du vison à l'homme. Pour l'instant, les cas qui ont été décrit au Danemark sont sporadiques. Cependant, dans l'état de ce que nous voyons, nous redoutons que notre 'variant 4' qui a commencé par la France et le Danemark avant d'envahir toute l'Europe soit venus des élevages de visons. On verra s'il a des séquences qui ressemblent à cela mais les racines profondes de ce



que nous constatons nous confortent dans cette idée. »

« Ces mutations permanentes risquent de poser des problèmes d'efficacité des vaccins. »

En France, il existe 4 élevages de visons : 1 où les animaux ont été abattus puisqu'ils ont été atteints par le virus et 3 qui sont sous haute surveillance. Au Danemark, entre 15 millions et 17 millions de visons ont été tués. Des mammifères qui vivent dans des conditions de densité d'élevage très (trop) importante favorisant l'apparition d'épidémie et une vitesse de mutation des virus.

« Cela ne veut pas dire que ces mutations sont associées à plus de gravité, Cela abouti même souvent à moins de gravité. Par contre ces mutations permanentes risquent de poser des problèmes d'efficacité des vaccins. »

Abordant enfin les difficultés que rencontre toujours l'IHU pour soigner les gens, Didier Raoult a précisé qu'en Italie, le Conseil d'Etat, a autorisé de pouvoir soigner les patients avec l'hydroxychloroquine. « Il va être difficile désormais de nous poursuivre pour avoir soigné les gens avec l'hydroxychloroquine en nous accusant de charlatanisme. »

« Une situation de fascisme. »

Poursuivant, il assure que « l'Etat ne veut pas que nous traitions les personnes âgées alors qu'il y a 2 études spectaculaires qui démontrent que l'on divise par 2 la mortalité grâce à l'association hydroxychloroquine et azithromycine. On nous dit, 'nous n'acceptons pas vos études car elles ne sont pas randomisées'. J'ai appelé le ministère pour savoir et on m'a dit de redéposer une étude. Alors on redépose une étude pour recevoir une réponse du CPP (Comité de protection des personnes) qui est carrément une lettre d'insultes dans laquelle ils disent que les 3 investigateurs principaux n'ont pas fait de recherches cliniques. Et si vous regardait ce CPP, ils ont fait 3 publications à eux tous et ils parlent de gens qui ont 250 publications de recherches médicales. »

« Il y a maintenant une sorte d'argument d'autorité que je n'avais vu que dans les situations de fascisme. Vous vous rendez compte le type vous dit 'vous n'êtes pas capable de faire ça' alors qu'ils n'ont rien fait de scientifique de leur vie ! Il faudra bien à un moment donné faire mesurer la capacité à analyser la science par nos pairs, c'est-à-dire les gens qui sont de notre niveau », conclu le scientifique phocéen.

« On nous empêche de faire de la recherche médicale sur toutes les molécules qui ne sont plus rentables. »

« On ne peut pas demander à des gens qui n'ont jamais fait de recherche d'évaluer la qualité et la



Ecrit par le 17 décembre 2025

pertinence de la recherche des gens qui passent leur vie à en faire. On est là dans une décision d'autorité, qui n'a pas lieu d'être en science. C'est un problème gravissime si ces gens ont le droit de nous empêcher de faire de la recherche médicale. Et cela s'applique en particulier sur toutes les molécules qui ne sont plus rentables.

Aujourd'hui, toutes les propositions sur des molécules anciennes dans ce pays sont rejetées par des gens dont la formation scientifique n'est pas comparable à celle des demandeurs.

Apt : l'institut de recherche IRSEA fait une percée contre le Covid





<u>L'IRSEA (Institut de recherche en sémiochimie et éthologie appliquée)</u> vient d'identifier un groupe de molécules capables d'inhiber la réplication du Covid-19.

« Aux termes de 6 mois de recherche, nous avons réussi à identifier un groupe de molécules, dont l'une avec nos partenaires istréens d'<u>Azur isotopes</u>, capables d'inhiber la réplication du virus, confirme le docteur <u>Patrick Pageat</u>. Nous atteignons 99,9% de réduction de la production de particules virales in vitro avec des doses significativement inférieures aux doses qui font apparaître les premiers effets toxiques. »

« Il s'agit d'un nouvel espoir. »

« Ces travaux font l'objet de dépôt de demandes de brevets européens dont les premiers rapport de recherche sont positifs, poursuit le fondateur de cet institut de recherche privé vauclusien créé il y a 25 ans. Il s'agit d'un nouvel espoir dans la lutte contre le virus, mais aussi contre certains coronavirus pathogènes pour des animaux domestiques comme le chat, le porc ou les bovins. »

L'institut, dédié à l'étude du comportement des animaux et de l'homme, de leurs interactions et tout spécialement de leur communication chimique, entend désormais nouer des accords avec des entités capables de l'aider à mener les travaux de validation clinique de ses recherches.

« Une nouvelle arme contre la pandémie »

- « Il s'agit maintenant d'apporter au plus tôt, mais avec le souci de la sécurité sanitaire et environnementale, ces nouvelles armes contre une pandémie dont les conséquences sanitaires mais aussi sociétales et économiques sont devant nous », poursuit Patrick Pageat.
- « Nous espérons aussi pouvoir apporter notre expérience dans la conception de nouvelles stratégies de conception d'outils thérapeutiques, intégrant rapidité, efficacité et respect de l'ensemble du Vivant », insiste le responsable de ce laboratoire qui a fait de la réduction du recours à l'expérimentation animale une priorité grâce à des méthodes bio-informatiques et d'approche pharmacophore utilisant de très lourds calculs par ordinateur.
- « Ces résultats ont été obtenus dans le plein respect des règles éthiques et de la philosophie de notre institut de recherche. C'est le fruit des recherches et de l'implication d'une équipe pluridisciplinaire et internationale, totalement indépendante et uniquement financée par le fruit de ses travaux via les redevances sur ses brevets. Aucune influence d'aucune sorte, hors des délibérations et discussions entre les scientifiques impliquées, n'a orienté notre travail. »